

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 MAI 2020**

Convocation du 18 mai 2020  
En exercice : 15 - Présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 15

**L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de FONGRAVE s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de sports, après convocation légale, sous la présidence de M. FOUGEYROLLAS Pierre-Jean, Maire.

**Présents** : FOUGEYROLLAS Pierre-Jean, PASQUET Alexandre, FOURCADE Marie-Hélène, BARBOT Henri, DELRIEU Jean-Luc, BIASIORI-POULANGES Bernard, MARILLER Franck, DELESTRE Christel, BLUCHEAU Bruno, DEL SANT Hélène, BOIX Laurène, LARROQUE Danièle, COMAR Thierry, ILLANA Michel, BAGGIO Christelle, PERIQUET Laurent

**Absents excusés** : néant

Le Maire sortant fait l'appel, puis déclare les nouveaux élus installés dans leurs fonctions. Il désigne Mme BOIX Laurène comme secrétaire puis passe la présidence à la doyenne, Mme FOURCADE Marie-Hélène.

La doyenne ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint (plus de la moitié sans compter les procurations) et fait procéder à l'élection du maire après avoir lu les articles 2122-4, article 2122-5, article 2127-7 du CGCT.

**1 ELECTION DU MAIRE - Délibération n° 2020-07**

Pour faire suite au renouvellement général du Conseil Municipal ayant eu lieu lors des élections municipales du 15 mars 2020, le Conseil municipal est tenu de procéder à l'élection du Maire.

Il est rappelé qu'en application de l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil.

Vu la candidature déclarée à la fonction de Maire de M PERIQUET Laurent

Vu les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

A obtenu : 14 votes pour  
1 vote blanc

Après avoir voté à bulletin scrutin, le conseil municipal décide :

- M PERIQUET Laurent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire de la commune de Fongrave

**2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS - Délibération n° 2020-08**

M le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjointes au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et futurs nécessiteront un investissement en temps et en personne important. Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire quatre adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'entrée en fonction des adjoints interviendra dès leur élection ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création de quatre postes d'adjoints.

### **3. ELECTIONS DES ADJOINTS - Délibération n° 2020-09**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

M le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **- Election du Premier adjoint : candidat : Mme DELESTRE Christel**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14

Mme DELESTRE Christel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjointe au maire.

#### **- Election du Deuxième adjoint : candidat : M BLUCHEAU Bruno**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14

M BLUCHEAU Bruno ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

#### **- Election du Troisième adjoint : candidat : Mme DEL SANT Hélène**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14

Mme DEL SANT Hélène ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjointe au maire.

#### **- Election du Quatrième : candidat : M BIASIORI-POULANGES Bernard**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14

M BIASIORI-POULANGES Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

### **4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Monsieur le Maire fait distribuer un exemplaire de la Charte de l'élu local à chacun, puis lit la charte à haute voix.

La séance est levée à 21h30

